



En Bretagne, les revenus des ménages agricoles sont, plus qu'ailleurs, liés à l'activité de l'exploitation

Les ménages agricoles ont en Bretagne un niveau de vie plus faible que dans l'ensemble des régions de province. Les revenus des plus modestes sont comparables, mais ceux des ménages les plus aisés sont nettement plus en retrait en Bretagne. Dans la région, l'activité agricole contribue dans une plus large proportion qu'ailleurs aux revenus de ces ménages, à hauteur de 40 %, tandis que les revenus du patrimoine issus principalement de la location représentent seulement 18 % de leurs revenus disponibles, niveau le plus faible parmi les régions de province. Plus de huit ménages sur dix sont composés d'un couple, et la plupart des conjoints des exploitants agricoles ont un emploi en dehors de l'exploitation. Leurs revenus, essentiellement salariés, complètent ainsi les ressources du ménage. Dans les territoires au nord du Finistère et dans les Côtes-d'Armor, les revenus issus de l'agriculture représentent plus de la moitié des ressources des ménages et les niveaux de vie sont relativement élevés. Dans les grandes villes, les salaires des conjoints contribuent davantage aux ressources des ménages.

Auteurs : Magali Février, Émeric Marguerite (Insee), Laurent Auzet, Rodolphe Bellanger (Draaf)

En Bretagne, l'agriculture représente une activité mobilisant près de 4 % de l'emploi total et contribuant à plus de 3 % du PIB régional, soit deux fois plus qu'en moyenne nationale. Pourtant, dans la région comme ailleurs en France, le nombre de chefs d'exploitation et coexploitants ne cesse de diminuer (- 12 % entre 2010 et 2016), tandis que la production agricole continue de progresser (+ 2 % sur la même période) du fait d'une augmentation de la productivité. Les conjoints et les autres actifs non salariés sont de moins en moins nombreux à travailler dans l'exploitation agricole familiale : les effectifs se sont ainsi contractés de 50 % entre 2010 et 2016. La recherche d'un emploi en dehors de l'exploitation correspond, bien souvent, au besoin de sécuriser les revenus du ménage.

Aujourd'hui, le niveau de revenu tiré des activités agricoles peut constituer une des raisons des difficultés de renouvellement des chefs d'exploitation. Or, l'agriculture est partie prenante de la filière agroalimentaire qui est très implantée dans la région et elle contribue

également à préserver l'espace rural. Son rôle au sein de l'économie s'avère même renforcé dans le contexte de la crise sanitaire qui a commencé au printemps 2020. Les enjeux concernent alors le devenir des exploitations agricoles, et plus largement celui des ménages agricoles. L'analyse des conditions de vie de ces ménages appréhendées au travers des différents revenus et des emplois permet de prendre la mesure de la diversité des situations.

Des disparités de revenus importantes dans les ménages agricoles

Les ménages dans lesquels au moins une personne a déclaré un revenu agricole à l'administration fiscale du fait de son activité en tant qu'exploitant agricole sont dits « ménages agricoles » (*définitions*). En 2016, 32 000 ménages agricoles sont comptabilisés en Bretagne. La moitié des personnes vivant dans un de ces ménages a un

1 Parmi les ménages ayant des revenus d'activité, les ménages agricoles sont plus souvent en situation de pauvreté

Principaux indicateurs de revenus des ménages fiscaux en 2016

	Ménages agricoles Bretagne	Ménages agricoles France de province	Ménages actifs* Bretagne
Niveau de vie médian			
Niveau de vie médian (€)	19 740	20 530	20 900
1 ^{er} décile (€)	9 490	9 290	12 390
9 ^e décile (€)	36 790	41 950	34 710
Rapport interdécile	3,8	4,5	2,8
Taux de pauvreté (%)	18,6	18,7	10,3
Revenu agricole déclaré des ménages agricoles			
1 ^{er} quartile	1 550	450	///
Médiane	11 720	5 820	///
3 ^e quartile	25 570	18 610	///

* : ensemble des ménages ayant des revenus d'activité.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2016.

niveau de vie annuel inférieur à 19 740 €, ce qui correspond à 1 645 € par mois pour une personne seule (figure 1). Inférieur de 3,9 % à celui des ménages agricoles de l'ensemble des régions de province, le niveau de vie médian des ménages agricoles bretons est également plus faible de 5,5 % comparé à celui de l'ensemble des ménages de la région ayant un revenu d'activité, dénommé ici « ménages actifs ».

Différents indicateurs montrent que les situations des ménages agricoles sont toutefois très contrastées. Les ménages agricoles sont ainsi plus nombreux à présenter un niveau de vie sous le seuil de pauvreté (définitions). En Bretagne comme dans l'ensemble des régions de province, plus de 18 % des personnes d'un ménage agricole sont dans ce cas, contre 10 % parmi l'ensemble des Bretons vivant dans un « ménage actif » (encadré 1). Au sein des ménages agricoles, le niveau de vie annuel des 10 % des personnes les plus modestes ne dépasse pas 9 500 €, soit 800 € par mois pour une personne seule. À l'opposé, les 10 % des individus les plus aisés ont des niveaux de vie supérieurs à 36 790 €. Ce montant est plus élevé que le niveau de vie des 10 % des Bretons les plus aisés vivant dans un ménage actif. Cependant, la Bretagne reste une des régions les moins inégalitaires s'agissant des écarts de revenus au sein des ménages agricoles, avec un rapport interdécile de 3,8 alors que celui de l'ensemble des régions de province s'élève à 4,5 (définitions). En effet, pour les ménages agricoles, les écarts de revenus entre la Bretagne et la France de province s'accroissent au fur et à mesure que le niveau de revenu augmente. Très proches pour les ménages modestes, avec un taux de pauvreté identique, les revenus sont ensuite plutôt inférieurs en Bretagne. Par exemple, au seuil à partir duquel se situent les 10 % des personnes vivant dans les

ménages les plus aisés, l'écart est de 12 %. Les disparités les plus fortes s'observent avec les ménages agricoles résidant dans les régions céréalières et viticoles comme le Centre-Val de Loire, ou les régions Grand Est et Hauts-de-France.

Le patrimoine génère moins de revenus en Bretagne que dans l'ensemble de la France de province

Les ménages agricoles ont des revenus diversifiés, bien davantage que l'ensemble des ménages actifs dont les salaires et indemnités de chômage constituent plus de 80 % des ressources en Bretagne (figure 2). Les revenus des ménages agricoles proviennent en revanche en premier lieu de l'activité agricole, puis des salaires des conjoints. Ils sont également complétés par des revenus du patrimoine essentiellement. Dans la région, ces derniers représentent 18 % du revenu disponible, contre 7 % pour l'ensemble des ménages actifs bretons. Du fait de leur profession, les revenus du patrimoine des exploitants agricoles sont en partie des rentes foncières. Ainsi, dans le cadre de société agricole, chaque associé peut mettre en location les terres qu'il a en propre, et en retirer ainsi un revenu. De même, des terres peuvent être louées auprès d'autres exploitants ayant besoin de réaliser des épandages. Globalement, la part des revenus du patrimoine dont ceux issus de la propriété dans le revenu disponible des ménages agricoles est moindre en Bretagne (18 %) que dans l'ensemble des régions de province (24 %). Cette différence peut être due à la taille des surfaces exploitées, plutôt réduite en Bretagne par rapport aux autres régions. La valorisation y est également moindre : les loyers moyens sont moins élevés en Bretagne que dans la plupart des régions. Les pâtures ou cultures destinées

à l'alimentation d'animaux sont en effet plus fréquentes dans la région, où l'élevage est pratiqué dans deux tiers des exploitations.

Le revenu agricole représente plus de 40 % du revenu disponible des ménages agricoles

En Bretagne, les ménages agricoles sont plus qu'ailleurs dépendants du revenu issu de l'activité agricole. Celui-ci représente ainsi plus de 40 % du revenu disponible des ménages bretons, soit 11 points de plus que la moyenne des régions hors Île-de-France. La Bretagne se positionne ainsi au premier rang des régions françaises, devançant les Pays de la Loire (38 %) et la Bourgogne-Franche-Comté (36 %). Si en 2016, le revenu disponible moyen des ménages bretons est légèrement inférieur à celui de l'ensemble des régions de province, le revenu agricole déclaré est, *a contrario*, supérieur d'un tiers en Bretagne. Les écarts sont encore plus grands pour le revenu agricole médian. S'élevant à 11 700 € en Bretagne, il est deux fois plus élevé que celui des ménages agricoles des autres régions. Les résultats de l'activité économique agricole, différents selon les productions et les régions, contribuent à expliquer les écarts (encadré 2).

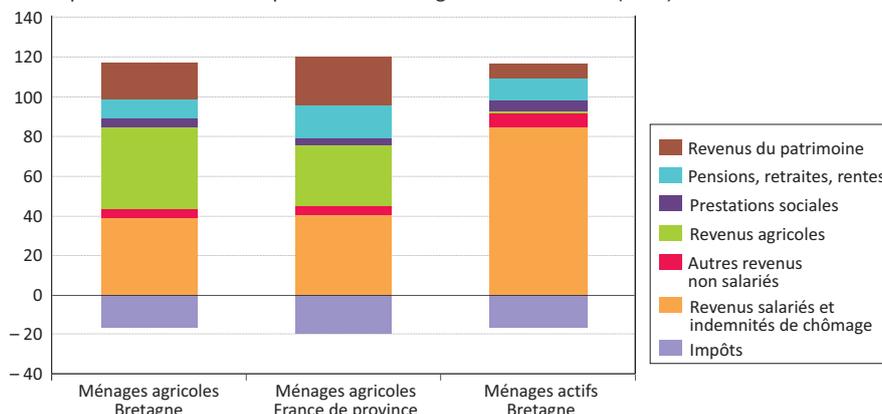
Une agriculture nécessitant une présence quotidienne

Avec près des deux tiers des exploitations concernées, l'agriculture bretonne s'est spécialisée dans l'élevage, mobilisant la main-d'œuvre à temps plein. Ces caractéristiques peuvent expliquer le poids des revenus agricoles dans les ressources des ménages bretons. La Bretagne est une des premières régions laitières, avec 28 % des exploitations et 37 % des emplois non salariés. La polyculture-élevage et les élevages hors sols (porcins, volailles de chair et de ponte) sont également plus présents en Bretagne qu'ailleurs, avec respectivement 12 % et 18 % des exploitations. Aux ateliers bovins et porcins est très souvent associée la conduite des cultures, nécessitant plus de main-d'œuvre et une présence quotidienne. En outre, les familles où au moins deux voire trois personnes sont chefs et coexploitants représentent près d'un quart des ménages agricoles (23 %) en Bretagne contre à peine 16 % en province. Cette pratique est relativement plus fréquente dans les exploitations laitières.

En outre, la recherche d'un autre emploi en complément de l'activité agricole du chef d'exploitation est peu répandue en Bretagne. En effet, seuls 10 % des agriculteurs bretons sont concernés. Au niveau national, la pluriactivité touche

2 En Bretagne, les ménages agricoles ont une part de revenus agricoles plus élevée que dans l'ensemble de la France de province

Décomposition du revenu disponible des ménages fiscaux en 2016 (en %)



Lecture : pour 116,9 € perçus par les ménages agricoles bretons, 41,5 € proviennent de revenus agricoles, 38,4 € de salaires et indemnités de chômage, 18,2 € de revenus du patrimoine, 10,0 € de pensions, retraites et rentes, 4,4 € d'autres revenus non salariés, 4,4 € de prestations sociales, et se déduisent des sommes perçues 16,9 € d'impôts.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2016.

plus d'exploitants (16 %). Elle est plus fréquente parmi les exploitants viticoles et ceux spécialisés dans les cultures céréalières, productions absentes ou moins développées en Bretagne qu'ailleurs. Les exploitants pluriactifs exercent des activités souvent proches du milieu agricole, telles que le commerce de gros de produits agricoles. Certains exploitants complètent également leur revenu en diversifiant leur activité, comme la location de gîte ou en étant chauffeur de camions.

Les trois quarts des conjoints non coexploitants exercent une activité

Les agriculteurs vivant seuls représentent seulement 11 % des ménages agricoles, la Bretagne ne se démarquant pas de l'ensemble des régions de province. La vie en couple avec ou sans enfant(s) est la configuration familiale la plus répandue dans les ménages agricoles de la région : elle correspond à 80 % des ménages, contre 75 % en moyenne en province. Dans près de 80 % de ces ménages agricoles, les conjoints ne sont pas coexploitants. Les trois quarts d'entre eux exercent une activité, ce qui permet de sécuriser les revenus du ménage. Dans les autres cas, les conjoints sont en retraite (18 %) ou n'ont pas d'emploi (10 %). Les conjoints des agriculteurs spécialisés en cultures céréalières sont moins nombreux à avoir une activité (64 %) et un quart d'entre eux sont en retraite, soit plus que la moyenne régionale (18 %).

Les conjoints exercent souvent une activité salariée. Globalement, la part des salaires, en y incluant les indemnités de chômage, varie selon les régions de 38 à 40 % du revenu disponible des ménages agricoles, en Bretagne comme en province. Les conjoints d'agriculteurs sont en grande majorité des femmes (80 %) et occupent des emplois souvent moins qualifiés que la moyenne de la population active. Ainsi, exercer un emploi de cadre est moins fréquent parmi les conjoints d'un exploitant agricole (8 % contre 13 %)¹. À l'inverse, 36 % des conjoints ayant un travail occupent un poste d'employé, soit près de 8 points de plus que la moyenne des actifs de la région.

Les conjoints travaillent ainsi souvent dans l'administration, la santé ou l'action sociale en exerçant les métiers d'aides-soignants, d'infirmières, de secrétaires ou d'aides à domicile. Ces domaines d'activité concentrent près de 40 % des conjoints actifs des ménages agricoles (figure 3). Le secteur agricole reste cependant assez prisé. Il concerne 17 % des conjoints en activité sur la région. Dans une dizaine de communautés de communes cette proportion est même

3 Les trois quarts des conjoints des exploitants agricoles sont en emploi

Activité des conjoints des chefs d'exploitation en 2016 dans les ménages agricoles (en %)

	Ménages agricoles Bretagne	Ménages agricoles France de province
Situation des conjoints		
Actifs en emploi	72	67
Actifs au chômage	3	4
Retraités	18	21
Autres (dont femme ou homme au foyer)	7	8
Les principaux secteurs d'activité des conjoints en activité		
- Administration, santé, enseignement	39	42
- Agriculture	17	13
- Commerce et réparation	10	12
- Service administratif et de soutien	8	7
- Industrie agroalimentaire	6	3

Champ : ménages comprenant un chef d'exploitation vivant en couple, dont le conjoint n'est pas coexploitant.
Source : Insee, recensement de la population 2016.

supérieure à 20 % comme à Pontivy (23 %), Quimper (26 %), le Centre Morbihan (27 %) ou le pays de Landivisiau (30 %). Parmi ces conjoints, la moitié sont des ouvriers agricoles, souvent en élevage. Le commerce attire à peine 10 % des conjoints d'agriculteurs tandis que 6 % des conjoints travaillent dans l'industrie agroalimentaire (IAA). Cependant, cette proportion est deux fois plus importante dans certaines communautés de communes telles celles de Loudéac, du Centre Morbihan, zones où les IAA contribuent à plus de 17 % du nombre total de salariés.

Des revenus agricoles relativement plus importants dans le Finistère et les Côtes-d'Armor

Au sein de la région, les ressources agricoles sont majoritaires dans le revenu disponible des ménages agricoles dans certains territoires situés dans les Côtes-d'Armor et le nord du Finistère (figure 4). Dans ces communautés de communes, telles que celles de Landivisiau ou Lamballe, les exploitations d'élevages

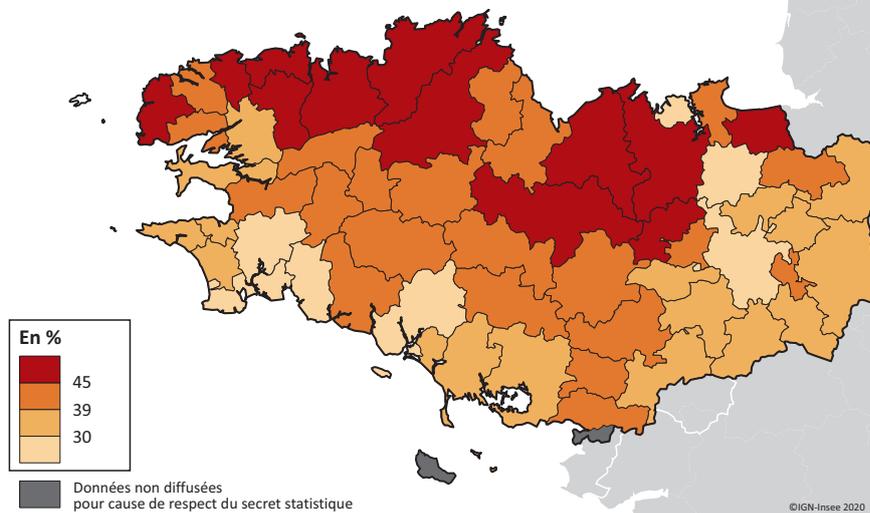
hors sols (porcins, volailles) sont plus fréquentes même si les exploitations laitières et polyculture sont également répandues. En outre, sur Brest, Haut-Léon, mais aussi Saint-Malo, les exploitations légumières de plein champ et de maraîchage sont également plus présentes. Dans ces territoires, le niveau de vie médian est souvent plus élevé que la moyenne régionale (plus de 21 000 €) et le taux de pauvreté oscille entre 11 % à 16 %.

Un niveau de vie des ménages plus en retrait dans l'est et le centre de la région

Dans une grande partie de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, le revenu agricole est moins prépondérant, mais il représente encore 35 % du revenu disponible, à égalité avec les salaires. Dans ces territoires, la moitié des chefs et coexploitants sont spécialisés dans la production laitière et plus de 20 % combinent polyélevage et polyculture. La gestion des exploitations s'appuie un peu plus sur la main-d'œuvre familiale. Dans

4 Dans les Côtes-d'Armor et le nord du Finistère, la part des revenus agricoles est plus élevée

Part du revenu agricole dans le revenu disponible des ménages agricoles par EPCI en Bretagne



Note : les données des EPCI comptant moins de 200 personnes dans les ménages agricoles ne sont pas diffusables.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2016.

1- Selon le recensement de la population 2016

la plupart de ces territoires, le niveau de vie médian des ménages agricoles est inférieur à la moyenne régionale, avec un taux de pauvreté supérieur à 20 % et pouvant atteindre 27 %.

Les situations de pauvreté affectent également les ménages agricoles résidant dans le Centre Ouest Bretagne, secteur très peu dense en population. C'est en particulier le cas dans les Monts d'Arrée, Kreizh Breizh avec près de 30 % des personnes sous le seuil pauvreté alors que l'emploi agricole y est très répandu puisqu'il représente plus de 9 % de l'emploi total.

Salaires et revenus du patrimoine plus importants dans quelques agglomérations

Bien que minoritaires, les ménages agricoles résidant dans une commune densément peuplée, bénéficient de revenus plus élevés que la moyenne régionale. La part des salaires (et indemnités de chômage) est supérieure à celle des revenus agricoles : elle dépasse 40 % à Lorient ou Quimper et frôle 50 % à Rennes Métropole. Dans ces territoires, le nombre d'emplois qualifiés et mieux rémunérés est plus important que dans le reste de la région. À ces revenus, s'ajoutent principalement ceux provenant du patrimoine. Ils atteignent presque 32 % à Rennes Métropole, qui se détache nettement de la moyenne régionale, entre autres du fait de la pression foncière. ■

Sources

Les statistiques sur les revenus sont issues du **Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) de 2016**. Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires dont le revenu disponible est positif ou nul. Les revenus agricoles correspondent aux déclarations des exploitants individuels ou des membres de sociétés ou groupements non passibles de l'impôt sur les sociétés (dont GAEC, GFA, GIE) et tirés de l'exploitation de biens ruraux (cultures et élevages d'animaux, profits provenant de l'exploitation forestière...). Ils comprennent les ventes de produits de l'exploitation (même après transformation), mais pas des activités telles que la location de gîtes.

Encadré 1

Un taux de pauvreté monétaire plus élevé dans les ménages agricoles mais pouvant refléter différentes situations

En Bretagne, plus de 18 % des personnes vivant dans les ménages agricoles sont sous le seuil de pauvreté, à comparer à 10 % pour l'ensemble des ménages actifs. Cette situation repose en partie sur le niveau de revenu agricole déclaré, qui peut être faible voire être un déficit. En 2016, parmi les ménages agricoles ayant un revenu disponible positif, près de 15 % ont déclaré un revenu agricole négatif dans la région. Ce déficit peut refléter des situations économiques difficiles, mais également découler de l'application d'un dispositif fiscal ou d'un choix d'investissement dans l'exploitation (encadré 2).

Encadré 2

Du revenu d'exploitation au revenu agricole déclaré

Le Réseau d'information comptable agricole (RICA) est une enquête annuelle qui collecte des données comptables et technico-économiques détaillées auprès d'un échantillon d'exploitations agricoles. L'indicateur le plus souvent utilisé pour approcher le revenu est le résultat courant avant impôts par unité de travail annuel non salarié (RCAI/UTANS). Mais cet indicateur ne peut être directement confondu avec le revenu du ou des exploitants. En effet, un exploitant peut choisir de se verser un revenu même si le résultat est faible ou négatif une année donnée, ou au contraire choisir d'investir plus fortement dans son exploitation.

Le Résultat courant de l'exploitation (RCAI) évolue en fonction des aléas économiques. Il est de plus en plus lié au marché international. Ainsi, le prix du lait peut subir de fortes variations, dépendant de l'offre mondiale, tandis que le prix du porc est dépendant de la demande asiatique, en particulier chinoise. Par ailleurs, le prix des consommations intermédiaires influe également sur le résultat de l'exploitation. Ainsi, le résultat courant par unité de travail atteignait 35 200 € en 2017 et seulement 27 700 € en 2016. En 2018, il retrouvait quasiment le niveau de 2015, à 24 000 €.

Le résultat est variable également entre exploitations. Ainsi, en 2016, 25 % des exploitations dégageaient un résultat par unité de travail inférieur à 9 366 € et 25 % un résultat supérieur à 34 492 €. En parallèle, le résultat était même négatif pour 12,5 % des exploitations en 2016, contre 16,4 % en 2018.

L'orientation économique est le premier facteur explicatif de ces différences. En 2016, le résultat par unité de travail était ainsi particulièrement faible pour les exploitations laitières (15 300 €) et élevés pour les exploitations porcines (56 300 €). En 2018, il n'était plus que de 17 800 € pour ces dernières tandis qu'il atteignait 22 000 € pour les exploitations laitières. D'autres éléments peuvent générer des différences de revenus, comme le choix d'une production biologique, aux prix souvent plus élevés, la part des aliments produits dans l'exploitation, le poids de l'endettement, et en règle générale l'efficacité productive de l'exploitation. Si les revenus sont quelquefois relativement faibles, le capital investi est souvent conséquent. En 2018, les actifs des exploitations agricoles se montent en moyenne à 447 000 €, dont 280 000 € pour les actifs immobilisés (bâtiments, machines, foncier...). Il faut cependant mettre ce chiffre en regard des dettes qui atteignent 258 000 € en moyenne par exploitation.

Définitions

Dans cette étude, sont désignés par **ménages agricoles** les ménages fiscaux qui, dans leur déclaration de revenus, ont déclaré des revenus agricoles non nuls.

Les **ménages actifs** sont ceux dans lesquels une personne au moins a déclaré un revenu d'activité (salaire ou revenu non salarié).

Les **agriculteurs exploitants** regroupent les personnes qui exercent à titre professionnel une activité agricole en qualité de chef d'exploitation, d'associé d'exploitation ou d'aide familial non salarié.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets de cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris pensions de retraite et indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le **niveau de vie médian** est le niveau de vie qui partage la distribution en deux parties égales.

Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. Par convention, le seuil de pauvreté monétaire est fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 026 € mensuels en 2016.

Le **rapport interdécile** des revenus, utilisé pour mettre en évidence les disparités entre les plus riches et les plus pauvres, rapporte le neuvième décile (niveau de vie qui sépare les 90 % qui perçoivent le moins des 10 % qui perçoivent le plus) au premier décile (niveau de vie qui sépare les 10 % les plus pauvres des 90 % restants).

Pour en savoir plus

- « Zoom sur... les résultats provisoires 2018 du Réseau d'information comptable agricole – Chute du revenu des agriculteurs bretons », *Agreste Bretagne*, n° 5 (2019, déc.)
- « Zoom sur... les résultats provisoires 2017 du Réseau d'information comptable agricole – Amélioration du revenu des agriculteurs en Bretagne », *Agreste Bretagne*, n° 6 (2018, déc.)
- « Ménages agricoles en Bourgogne-Franche-Comté : des niveaux de vie plus faibles dans les territoires d'élevage bovins viande », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté*, n° 51 (2019, mars)
- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, édition 2018 (2018, juin)

Insee Bretagne

35, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :
Éric Lesage

Rédactrice en chef :
Marion Julien-Levantidis

Maquettiste :
Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013
© Insee 2020

